

Mairie



Place du Général THOMAS
87370 Laurière
05.55.71.40.44 / 05.55.71.49.29

Compte Rendu de la séance du Conseil Municipal du 17 Juillet 2020

L'an deux mille vingt, le 17 Juillet, le Conseil Municipal de la commune de LAURIERE, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. PORTE Jean-Pierre, Maire,

Nombre de conseillers municipaux en exercice: 15

Date de convocation du conseil municipal: 10 Juillet 2020

PRESENTS : M. Jean-Pierre PORTE, M. Philippe DOYELLE, M. Christian LEBON, Mme Valérie BONNET, M. Christian FRADY, Mme Brigitte LESUEUR Mme Bernadette DESMOULIN, Mme Liliane HERBRICH, M. Rémy TRICHANT, M. Jérôme LEFORT, M. Alain RATINAUD, Mme Corinne BERNADET

POUVOIRS: M. Jean-Jacques FAUCHER à M. Christian FRADY

M. Claude GILOUPPE à M. Philippe DOYELLE

EXCUSE: Mme Céline MALLET

Monsieur Philippe DOYELLE a été désigné secrétaire de séance.

Constatation du Quorum

1. PV du 26 juin et 10 juillet 2020 :

Adopté à l'unanimité

2. Affectation des résultats 2019 budget principal :

Le Conseil Municipal,
Statuant sur l'affectation du résultat cumulé d'exploitation,
Considérant les éléments suivants :

Pour mémoire

Excédent (ou déficit) de fonctionnement antérieur	
Reporté (report à nouveau)	208 368,20€
Excédent (ou déficit) d'investissement antérieur reporté (1)	95 146,71€

Solde d'exécution de la section d'investissement au 31/12/2019

Solde d'exécution de l'exercice (2)	- 118 923,13€
Solde d'exécution cumulé (ligne 001 budget n+1)	-23 776,42€
Restes à réaliser au 31/12/2019	
Dépenses	0,00€
Recettes	0,00€

Besoin de financement de la section d'investissement au 31/12/2019

(1) + (2) + (3) 23 776,42€

Résultat de fonctionnement à affecter

Résultat de l'exercice	33 253,26€
Résultat antérieur	208 368,20€
	241 621,46€

DECIDE d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit :

DECISION D'AFFECTION

1) Couverture du besoin de financement de la section D'investissement (crédit au compte 1068 sur BP 2019)	23 776,42€
2) Affectation complémentaire en « réserves »	<u>0,00€</u>
3) Reste sur excédent de fonctionnement à reporter au B.P. 2019 ligne 002 (Report à nouveau créateur)	217 845,04 €

3. Affectation des résultats 2019 budget alimentation en eau potable :

Le Conseil Municipal,
Statuant sur l'affectation du résultat cumulé d'exploitation,
Considérant les éléments suivants :

Pour mémoire

Excédent (ou déficit) de fonctionnement antérieur	
Reporté (report à nouveau)	6 576,32€
Excédent (ou déficit) d'investissement antérieur reporté (1)	414 856,10€

Solde d'exécution de la section d'investissement au 31/12/2019

Solde d'exécution de l'exercice (2)	- 422 689,69€
Solde d'exécution cumulé (ligne 001 budget n+1)	- 7 833,59€
Restes à réaliser au 31/12/2019	
Dépenses	0,00€
Recettes	0,00€

Besoin de financement de la section d'investissement au 31/12/2019

(1)+(2)+(3) 7 833,59€

Résultat de fonctionnement à affecter

Résultat de l'exercice	1 505,70€
Résultat antérieur	<u>6 576,32€</u>
	8 082,32€

DECIDE d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit :

DECISION D'AFFECTION

1) Couverture du besoin de financement de la section D'investissement (crédit au compte 1068 sur BP 2020)	7 833,59€
2) Affectation complémentaire en « réserves »	0€
3) Reste sur excédent de fonctionnement à reporter au B.P. 2020 ligne 002 (Report à nouveau créditeur)	248,43 €

4. Affectation des résultats 2019 budget boulangerie :

Le Conseil Municipal,
Statuant sur l'affectation du résultat cumulé d'exploitation,
Considérant les éléments suivants :

Pour mémoire

Excédent (ou déficit) de fonctionnement antérieur	
Reporté (report à nouveau)	0,00 €
Excédent (ou déficit) d'investissement antérieur reporté (1)	- 119 731.42€

Solde d'exécution de la section d'investissement au 31/12/2018

Solde d'exécution de l'exercice (2)	-2 561.50 €
Solde d'exécution cumulé (ligne 001 budget n+1)	-122 292,50 €
Restes à réaliser au 31/12/2019	
Dépenses	0,00€
Recettes	0,00€

Besoin de financement de la section d'investissement au 31/12/2019

(1) + (2) + (3) 122 292,50 €

Résultat de fonctionnement à affecter

Résultat de l'exercice	9215,11€
Résultat antérieur	0,00€
	9215,11€

DECIDE d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit :

DECISION D'AFFECTATION

1) Couverture du besoin de financement de la section	9215,11€
D'investissement (crédit au compte 1068 sur BP 2019)	
2) Affectation complémentaire en « réserves	0,00 €
3) Reste sur excédent de fonctionnement à reporter au B.P. 2019 ligne 002 (Report à nouveau créateur)	0,00 €

5. Subvention foyer logement 2020 :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il a été inscrit au budget principal 2020 une subvention de fonctionnement de 30 000€ pour le budget CCAS Foyer Logements de Laurière. Il est proposé par l'assistance que Monsieur le Maire procède au versement des crédits en fonction des besoins de ce dernier. Le Conseil municipal l'exposé du maire entendu, à l'unanimité, autorise, Monsieur Le Maire à procéder au versement des crédits au budget CCAS Foyer Logement en fonction des besoins de ce dernier.

6. Subvention associations communales 2020 :

Le conseil municipal décide d'attribuer les subventions pour l'année 2020 comme suit :

<i>ASSOCIATIONS</i>	<i>MONTANT DE LA SUBVENTION ACCORDEE</i>	<i>POUR</i>	<i>ABSTENTION</i>	<i>CONTRE</i>
Association parents d'élèves	500 €	13	0	1
Comice agricole Intercantonal d'Ambazac Laurière	100 €	14	0	0
Association Laurière Energies	125€	9	4	1
FNATH section de St Sulpice Laurière	150 €	14	0	0
ACCA	300 €	10	0	4

Coopérative scolaire	800 €	13	0	1
Nature et Patrimoine	200 €	9	0	5
Les Lauriers d'Or	250 €	11	0	3
Moto Club des Monts	500 €	12	0	2
Le Volant Dingue	200 €	12	0	2
Comité des fêtes	1000 €	13	0	1
Carpet Boolw	100 €	14	0	0
Association Robins des Bois	200 €	14	0	0
AS Folles	300 €	11	0	3
FNACA Folles	100 €	14	0	0
ALPA	300 €	8	1	5
AX AIDE	300 €	14	0	0
HAND BALL	100 €	14	0	0

7. Convention de mutualisation pour le financement du RASED :

Monsieur le Maire rappelle à l'assistance que le RASED (réseau d'aide spécialisé pour les élèves en difficulté) intervient dans l'école de Laurière. Il informe le conseil que la commune de Saint Léonard de Noblat met à disposition du RASED un local communal équipé (téléphone, internet). Afin de pérenniser ce service la commune de Saint Léonard de Noblat sollicite la participation des communes d'intervention à raison d'un euro par élève et par an inscrit à l'école communale. Le conseil municipal, l'exposé du maire entendu, à l'unanimité, décide, de participer à raison d'un euro par élève et par an inscrit à l'école communale et autorise, le Maire à signer la convention de mutualisation avec la commune de Saint-Léonard de Noblat.

8. Tarif eau habitants commune de Bersac et Saint Sulpice Laurière :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de réviser le tarif du m3 d'eau consommé par les habitants des communes de Bersac sur Rivalier et de Saint Sulpice Laurière. Le Conseil Municipal, l'exposé du Maire entendu, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide, - de fixer à 1,50 euros le prix du m3 d'eau les habitants des communes de Bersac sur Rivalier et de Saint Sulpice Laurière. et de fixer à 65 euros le prix de l'abonnement pour les habitants des communes de Bersac sur Rivalier et de Saint Sulpice Laurière.

9. Informations diverses :

- Fête du 15 août : en raison de la situation actuelle de la pandémie le conseil municipal a décidé de reporter la fête du 15 Aout 2020 à l'année prochaine.
- Contrat dératisation : modification du contrat avec trois passages par an.
- Devis travaux : travaux goudron voirie 5900€ TTC : route des Basses rue, Bagnol, WC public et place du monument.
- Captage d'eau : 200m 5 500€ validé. Chemin captage 12 000€ non validé.
- Devis cimetière : 18 000€ pour reprise des tombes en état d'abandon non validé.

La séance est levée à 1h00

Secrétaire de séance,



Philippe DOYELLE

Le Maire,



Jean-Pierre PORTE